Image not found or type unknown

Dégâts lors de la tempête de janvier 2009.

Par **ballabriga**, le **22/03/2009** à **21:02**

Bonsoir,
Je suis locataire d'1 logement social neuf depuis septembre 2006. Lors de la tempête de janvier dernier, la clôture mitoyenne en grillage a cédé. Mon bailleur ne veut pas procéder aux travaux. Mon assureur me dit de ne pas me laisser attendrir et qu'en aucun cas je ne dois régler quoique ce soit. Je précise que j'ai posé de la brande de bruyère, l'été dernier. Le bailleur dit que c'est à cause de cela que la clôture a cédé ; mon assureur me dit que c'est la tempête qui est la cause de cette dégradation. Je précise quand même que les poteaux n'ont jamais été scellé et que la clôture ne tenait que par 2 vis (arrachées lors de ladite tempête). A qui et comment dois-je faire pour obtenir une réparation rapide ? Merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés